
Adresse de la municipalité et du comité de surveillance de Melun (Seine-et-Marne), lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité et du comité de surveillance de Melun (Seine-et-Marne), lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 9-10;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22472_t1_0009_0000_8

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Représentans du Peuple, maintenez dans ce sanctuaire la liberté des opinions; le bonheur public en dépend.

C'est le vœu des citoyens composant la commune de sézanne, qui ne cessent de répéter : Vive la République; Vive la Convention Nationale; à l'échafaud, tous les ambitieux, tous les tyrans et leurs complices.

[suivent environ 175 signatures.]

[Applaudissemens unanimes]

b

[*La sté popul. et toute la comm. de Villiers-le-Bel* (1) *aux représentans du peuple françois; s.d.*] (2).

Citoyens Représentans

Un monstre pétri de vices et couvert de vertus; un nouveau Catilina souilloit encore il y a quelques jours l'enceinte sacrée de la justice et des loix. il osoit proférer des blasphèmes contre la liberté dans un langage d'autant plus dangereux qu'il ne paraissoit être que l'effusion d'un cœur vivement pénétré de la plus tendre sollicitude pour le salut de la patrie. fort de la confiance sans borne d'une nation grande et généreuse, il crut qu'il ne devoit plus calculer qu'avec son ambition; et son front déjà rayonnant de l'arrogance dictatoriale, il s'apprêtoit à donner le signale de la ligne de démarcation sans laquelle, disoit-il, un peuple ne scauroit être heureux; et quelle étoit cette ligne de démarcation? la servitude la plus honteuse d'un côté, et, de l'autre, la tyrannie la plus odieuse, soutenue d'une poignée de scélérats et de factieux. ce dictateur en spéculation, entouré de sa horde spadassine, osoit imposer silence à la vérité, et le mensonge seul et la fourberie avoit droit de se faire entendre. mais une main hardie a déchiré le voile, et, tout à coup, digne [s] représentans, vous avez, par le plus sublime élan, sauvé encore une fois la république : vous avez crié justice contre les traîtres et cette voix puissante de la patrie a retentit dans tous les coeurs. les traîtres ont été punis et le peuple, émerveillé de la fermeté de ses représentans, s'est empressé de leur donner les témoignages les plus sensibles d'une confiance qu'il n'ont jamais cessé de mériter... pour nous, que quelques lieues de distance privent de l'avantage de partager vos dangers, nous venons vous témoigner combien la société populaire de Villiers-le-Bel et toute la commune a frémi d'indignation en apprenant que c'étoit sur les corps ensanglantés de la représentation nationale que l'infâme Robespierre prétendoit élever un nouveau trône à la tyrannie. elle nous a député vers vous pour vous féliciter d'avoir déployé un caractère bien digne des représentans du peuple françois. elle vous renouvelle, par notre organe, le serment de n'avoir point d'autre devise que

celle [de] vivre libre ou mourir, vive la République, vive la Convention.

LASSIMONIE (*présid.*), BARBIER (*ex-secrét.*),
HIERRE (?).

c

[*Le c. de surv. et la sté popul. de Nogent-sur-Marne* (1) *à la Conv.; s.d.*] (2)

Citoyens représentans

Une des plus violentes secousses qu'ait éprouvée la république s'est manifestée dans la journée du 9 de ce mois. l'orage s'étoit formé au sein même de la Convention. la Municipalité de Paris recéloit des conjurés. le chef de la force armée partageoit cet affreux complot. la Convention, la France entière, étoit trompée sous le masque du patriotisme. Bientôt, grâce au génie tutélaire de la France, la conspiration a été aussitôt étouffée que découverte, et les conspirateurs l'ont payé de leur tête. Votre activité, votre surveillance, le mépris de la mort même ont sauvé la patrie et la liberté. Continuez, vertueux représentans, continuez vos glorieux travaux. toutes les communes de la république vous appellent à l'immortalité!

Restez, courageux deffenseurs de la patrie, restez, toujours fermes à votre poste; Vous trouverez sous vos pas la municipalité, le comité de surveillance et la société populaire de Nogent-sur-Marne, qui, tous d'un commun accord, viennent vous jurer, en face de l'Être suprême, de verser pour vous jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Vive la République. Vive la Convention.

LEQUESNE (*maire*), BARILLIET (*off. mun.*),
JOUETTE, GARY (*notable*), DIOT, DUCHEMIN,
Louis-M. DUPONT, LAHENNIE [et une signature
illisible].

d

[*La municipalité et le c. de surv. de Meulan* (3) *à la Convention; s.d.*] (4)

Législateur[s]

Vous qui avez tant de fois sauvé la liberté, écoutez la société populaire et les canonnier[s] de Meulan qui vous apportent des actions de grâce et des armes. Ces armes que l'exécration Henriot appelloit de parade, suffiront, comme elles l'ont fait sous Ypres, à exterminer les ennemis de la patrie et les vôtres. Le premier mouvement qui nous a agité a été celui de nous lever, et, réunis au corps des jeunes deffenseurs qui se forment à Meulan, venir vous offrir nos bras pour punir les coupables, et notre corps pour servir de rempart contre les assassins. Une réflexion de sagesse nous a fait préférer de vous

(1) Seine-et-Marne.

(2) C 314, pl. 1 258, P. 51; *J. Sablier*, n° 1 470. Mention dans *J. Paris*, n° 578; *Débats*, n° 680, 243; *Bⁿ*, 17 therm. (suppl^l).

(3) Seine-et-Marne.

(1) Seine-et-Marne.
(2) C 314, pl. 1 258, p. 54; *J. Sablier*, n° 1470 (extrait cité sans mention de nom de commune). Mention in *Bⁿ*, 17 therm. (suppl^l); *J. Fr.*, n° 675; *Ann. R.F.*, n° 242.

(4) C 312, pl. 1 239, p. 37; *Bⁿ*, 17 therm. (suppl^l); *C. Eg.*, n° 713; *Ann. patr.*, n° DLXXIX; *J. Sablier*, n° 1 470, *J. Paris*, n° 578; *Débats*, n° 680, 243.

demander votre consentement. Nous n'avons pas le tems d'orner nos phrases d'autres apprêts que de ceux du sentiment. Vous êtes entourés de braves défenseurs, mais daignez joindre à eux nos frères d'armes calomniés par le général rebelle. Votre tems est précieux. Vous devinez les sentimens qui échappent à nos expressions. Nous attendons seulement votre décret, et nous le demandons avec instance.

MARCOTTE (*présid.*), DROUET, RAMEY (*secrét.*), DOULLÉ, ASSELIN, GIGAY, AUGER, DUPRÉ, GOIMBAUT, AUBRUN, RAMEY, CHERONNET, DUPREZ, J. GROBERT, COLLART, GARRIER, G. LANGLOIS, MARQUIS, autre LANGLOIS, FONTENAY.

e

[*La sté popul. et montagnarde de Soissons* (1), à la Conv.; séance permanente du 11 therm. II] (2)

Citoyens représentans

De toutes les conspirations qui ont menacé la liberté française, la plus perfide et la plus exécrationnable a été découverte ! vous l'avez dévoilée et terrassée; vous avez encore une fois sauvé la patrie. Ces hommes qui, depuis 4 ans, s'étoient montrés les plus chauds amis du peuple, qui, depuis 4 ans, avoient capté les suffrages et les louanges de la nation entière, n'étoient donc que des hypocrites qui n'avoient usurpé notre confiance que pour nous assassiner plus sûrement ! quels dangers n'avons-nous pas courus ! ... les scélérats... ! ils étoient placés à la tête du gouvernement révolutionnaire, et ils vouloient rétablir la tyrannie ! plus perfides que les Catilina, les Néron et les Cromwel, ils ont réuni sur leurs têtes odieuses tous les crimes du despotisme (*sic*) le plus abhorré [;] ils ont été jusqu'à enchaîner la liberté de vos opinions. les traîtres sont découverts et démasqués; ils vont cesser de souiller le sol de la liberté.

A cette affreuse nouvelle, nos coeurs se sont électrisés, et, pénétrés de la plus vive indignation, nous nous sommes réunis en masse au sein de la société populaire, dont la séance a été déclarée permanente jusqu'à ce que les circonstances nous permettent de retourner dans nos foyers; nous nous y occupons de découvrir les fils de cette trame infernale, et nous députons vers vous des commissaires que nous chargeons de vous faire connoître les agens présumés, mais à coup sûr les protégés reconnus des *triumvirs*; ils vous apprendront en outre que ce sont ces mêmes hommes qui, depuis plus de 6 mois, ont exercé sur notre société les vexations les plus révoltantes; nous vous protestons, et nous chargeons les mêmes commissaires de vous protester, citoyens représentans, des sentimens de notre entier dévouement à la cause sublime de la liberté française, et de notre ferme résolution de deffendre la représentation

nationale tant qu'il restera une goutte de sang dans nos veines.

MARCHAND (*secrét.*), FLOQUET (*présid.*), BAUDOIN (*agent nat.*). [Suivent 93 autres signatures].

f

[*La sté républ. de Sucy-le-Peletier* (1) à la Conv.; 12 therm. II] (2)

Citoyens représentans

Encor une fois vous avez sauvé le peuple français de l'abime profond où vouloient l'entraîner quelques intrigants scélérats, qui, s'enveloppant du manteau des vertus, n'avoient dissimulés si long-tems que pour mieux atteindre leur buts perfide. Et que prétendoient-ils donc, ces Cromwel modernes ? Redonner des fers à la France ? Vous reculez d'horreur à cette idée. Les républicains français ne se laisseront jamais asservir, ni par un roi, ni par un triumvir, ni par un dictateur, ni par aucune espèce d'aristocratie ou téocratie. ils veulent la démocratie, que vous avez fondée en leurs noms; et le courage que vous venez de montrer tout récemment et qui vous a caractérisé depuis le commencement de cette session, leur est un sûr garant de la solidité de ce gouvernement sublime.

Citoyens représentans, la société républicaine de Sucy-le-Peletier, dont chacun de ses membres auroit voulu vous faire un rempart de son corps, dans le danger imminent auquel vous avez échappé, vous félicite, par notre organe, de la victoire à jamais mémorable que vous venez de remporter.

Nous jurons de nouveau, en son nom, fidélité et attachement à la Convention nationale, respect et obéissance aux lois émanées d'elle.

Nous jurons avec tout le peuple français, de défendre tous et chacun des membres de la représentation nationale contre tous les lâches qui oseroient l'opprimer.

Nous regarderons toujours la Convention nationale comme le point central de ralliement de tous les bons citoyens;

Citoyens représentans, restez donc à votre poste, nous vous en conjurons, au nom de la patrie, jusqu'à ce que vous ayez terrassé tous les ennemis de la république, tant extérieurs qu'intérieurs. Nous applaudissons de tout notre coeur à la punition des traîtres, et nous répétons avec transport ces mots chéris : Vive l'égalité et la liberté, vive la République une indivisible et démocratique. Vive la Convention nationale.

LOMAT, DUFOUR, J. HURET, DAVID, MONET, DEBAY, F. PARNIER, CHAPONET, LAUZEIN, MARTIN, VAN DROMME, LEFEVRE, DECHANET, GOBERT, BUVRUCQ, LEDELIN, MIRET, BEAUGRAND, FOURNEUR, VASSÉ, VAUTIER, BOSSUAT, VALLÉE D., BIDAUT, TURIN, ANGRES, AUBEAU, MAULLOIN, LEMAIRE PAINE, VASSÉ, AUDINOT, CHENARD, N. TESTEVIDE, GUILBERT, D' HUIN [et 3 signatures illisibles].

(1) Aisne.

(2) C 314, pl. 1 258, p. 53; Bⁿ, 17 therm. (suppl¹); J. Sablier, n° 1 470 (cité sans nom de commune). Mention dans J. Fr., n° 675; Ann. R.F., n° 242.

(1) Distr. de Corbeil, Seine-et-Oise.

(2) C 314, pl. 1258, p. 48; Bⁿ, 17 therm. (suppl¹).